

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

**TOGO: DOCUMENT DU POINT DE DÉCISION DE L'INITIATIVE PPTE  
RENFORCÉE**

**Février 2009**

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Liste des sigles et abréviations.....	ii
Résumé analytique.....	iii
I Introduction .....	1
II Évaluation de l'éligibilité du Togo à l'aide au titre de l'Initiative PPTE....	1
III Répartition du stock de la dette actuel et apurement des arriérés.....	5
IV Aide au titre de l'Initiative PPTE.....	6
V Aide au titre de l'IADM et allègement de dette par les créanciers bilatéraux en dehors du cadre de l'Initiative PPTE.....	7
VI Perspective concernant le degré de soutenabilité de la dette et analyse de sensibilité.....	8
VII Déclencheurs du point d'achèvement flottant.....	9
VIII Interventions du Groupe de la Banque au Togo.....	11
IX Arrangements indicatifs en matière de financement.....	11
X Recommandations .....	11
<b>Annexe 1:</b> Portefeuille du Groupe de la Banque au Togo.....	13
<b>Annexe 2:</b> Rapport du FMI/Banque mondiale: Document du point de décision de l'Initiative PPTE pour le Togo.....	14

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFRITAC	:	Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest (Bamako)
APE	:	Accord de partenariat économique
BAD	:	Banque africaine de développement
BADEA	:	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BCEAO	:	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	:	Banque européenne d'investissement
BIsD	:	Banque islamique de développement
BOAD	:	Banque ouest-africaine de développement
CBAO	:	Eastern Africa Banking Company
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DSA	:	Analyse du degré de soutenabilité de la dette
DSRP	:	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPCA	:	Aide d'urgence post-conflit
FAD	:	Fonds africain de développement
FED	:	Fonds européen de développement
FECEGE	:	Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'entente
FIDA	:	Fonds international de développement agricole
FMI	:	Fonds monétaire international
FODI	:	Fonds de l'OPEP pour le développement international
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSF	:	Mécanisme en faveur des États fragiles (BAD)
FSAP	:	Programme d'évaluation du secteur financier
GFP	:	Gestion des finances publiques
IADM	:	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	:	Association internationale de développement
ITIE	:	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le développement
PEMFAR	:	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PFR	:	Pays à faible revenu
PPTE	:	Pays pauvre très endetté
SFG	:	Statistiques financières du Gouvernement
UE	:	Union européenne
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	:	Valeur actuelle nette

# TOGO – DOCUMENT DU POINT DE DÉCISION DE L’INITIATIVE PPTE RENFORCÉE

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

### *Contexte*

Le 25 novembre 2008, le Togo est devenu le 28<sup>ème</sup> pays membre régional (PMR) à atteindre le point de décision au titre de l’Initiative PPTE renforcée. En conséquence, les Conseils d’administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé en faveur du Togo une aide PPTE de 270 millions d’USD en VAN à la fin de 2007. À son tour, le Groupe de la Banque doit maintenant évaluer la situation et prendre une décision sur la présente proposition d’approuver la part du Groupe de la Banque dans l’allègement de dette consenti au Togo après l’atteinte du point de décision, part estimée à 17,3 millions d’USD en VAN à la fin de 2007.

### *Évaluation de l’éligibilité du Togo à l’aide au titre de l’Initiative PPTE*

L’évaluation de l’atteinte du point de décision et de l’éligibilité du Togo à l’aide au titre de l’Initiative PPTE repose sur les cinq critères suivants : i) une performance satisfaisante dans la gestion et les progrès macroéconomiques ; ii) une forte incidence de la pauvreté et un niveau de vie modeste ; iii) la préparation d’un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) ; iv) un degré d’endettement intolérable ; et v) la promotion de la bonne gouvernance et de l’état de droit. Le Togo a rempli tous les critères d’admissibilité à l’allègement de dette au titre de l’Initiative PPTE et peut maintenant franchir le point de décision de l’Initiative PPTE.<sup>1</sup>

### *Stock de la dette extérieure du Togo et sa répartition*

À la fin de décembre 2007, le stock de la dette extérieure du Togo, avant l’allègement de dette habituel, était estimé à 2,2 milliards d’USD en valeur nominale, soit 1,8 milliard d’USD en VAN. La dette due aux créanciers multilatéraux représentait 51,1 % de la dette totale en valeur nominale, contre 47,5 % pour la dette due aux créanciers bilatéraux et 1,4 % pour les créances commerciales. La dette due à l’IDA représentait 34,6 % de la dette totale, contre 6,7 % pour la dette due à la BAD et 9,8 % pour la dette due aux autres créanciers multilatéraux officiels. La dette due aux membres du Club de Paris représentait 43,7 % de la dette totale, contre 3,8 % pour la dette due aux créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et 1,4 % pour les créances commerciales.

### *Aide PPTE au point de décision et sa répartition*

Le montant total de la dette extérieure du Togo, qui était de 2,2 milliards d’USD en valeur nominale à la fin de 2007, soit environ 1,8 milliard d’USD en VAN, représentait 72 % du PIB,

---

<sup>1</sup> Le Togo figure sur la liste des pays pouvant prétendre à la clause des droits acquis pour l’éligibilité à l’Initiative PPTE. Voir IDA et FMI, “*Heavily Indebted poor Countries (HIPC) Initiative – Issues related to the Sunset Clause,*” IDA/R2006-0175 et SM/06/288, 18 août 2006.

191 % des exportations et 396 % des recettes budgétaires. Après la pleine application des mécanismes habituels d'allègement de dette, la VAN de la dette du Togo était estimée à 1,41 milliard d'USD à la fin de 2007, soit l'équivalent de 309 % des recettes budgétaires et 149 % des exportations. Le ratio VAN de la dette/recettes était supérieur au seuil PPTE de 250 %, mais le ratio VAN de la dette/exportations était légèrement en deçà du seuil PPTE de 150 %. En conséquence, le Togo peut prétendre à l'allègement de dette au titre du «guichet budgétaire» de l'Initiative PPTE.

L'aide PPTE nécessaire pour ramener le ratio VAN de la dette/recettes de 309 % au seuil PPTE de 250 % est estimée à 270 millions d'USD en VAN à la fin de 2007, soit un facteur de réduction commun de 19 %. En se basant sur une approche de répartition proportionnelle, l'aide multilatérale devrait atteindre un montant de 150 millions d'USD, contre 120 millions d'USD pour l'aide bilatérale et commerciale (en VAN dans chaque cas). La part du Groupe de la Banque dans l'allègement de dette est de 17,3 millions d'USD en VAN à la fin de 2007, soit l'équivalent de 11,5 % de l'aide multilatérale et de 6,4 % de l'aide totale attendue de tous les créanciers.

### ***Allègement de dette au titre de l'IADM***

Dès l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée, le Togo pourra prétendre à un allègement de dette supplémentaire au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Si le Togo atteint le point d'achèvement en octobre 2010, les estimations préliminaires montrent que ce pays pourrait bénéficier, au titre de l'IADM, d'un allègement de dette de 753 millions d'USD en valeur nominale (soit 404 millions d'USD en VAN). De ce montant, 618 millions d'USD seraient fournis par l'IDA et 135 millions d'USD par la BAD. Au début de 2008, le Togo a remboursé au FMI sa dette éligible à l'allègement de dette au titre de l'IADM. Ce pays ne serait donc plus éligible à l'allègement de sa dette au FMI, au titre de l'IADM.

### ***Analyse du degré d'endettement tolérable et analyse de sensibilité***

Après l'allègement de dette habituel et l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, le ratio VAN de la dette extérieure/recettes devrait être ramené de 395,6 % en 2007 à 211,1 % en 2010. En outre, avec l'allègement de dette au titre de l'IADM et l'allègement de dette supplémentaire consenti par les créanciers bilatéraux en dehors du cadre de l'Initiative PPTE, le ratio VAN de la dette/recettes du Togo devrait baisser encore et tomber à 65 % en 2010. Le service de la dette devrait également s'alléger substantiellement, en particulier au cours de la période suivant immédiatement l'atteinte du point d'achèvement.

Une analyse de sensibilité visant à tester la vulnérabilité de la dette extérieure publique du Togo à des chocs négatifs sur l'économie selon quatre hypothèses, montre que la situation de la dette extérieure du Togo devrait se détériorer dans toutes ces hypothèses, mais que la tendance à la réduction de cette dette se maintiendrait au cours de la période considérée, sauf dans l'hypothèse d'une combinaison de chocs. Les résultats de l'analyse de sensibilité soulignent la nécessité de faire preuve de prudence sur le plan budgétaire et de mettre en place des politiques de promotion

de la croissance économique, de même que l'importance de l'apport de l'aide extérieure sous forme de dons pour garantir un degré d'endettement tolérable.

### ***Déclencheurs du point d'achèvement flottant***

Les autorités togolaises et le personnel du FMI, de l'IDA et de la BAD sont convenus de dix déclencheurs du point d'achèvement flottant couvrant le DSRP, la stabilité macroéconomique, la gestion des finances publiques, la gouvernance, la gestion de la dette et le secteur social (voir annexe 1).

### ***Modalités de mise en œuvre et arrangements indicatifs en matière de financement***

La totalité du montant de la part du Groupe de la Banque dans l'allègement de dette accordé au Togo, soit 17,3 millions d'USD en VAN à la fin de 2007, a déjà été fournie au titre de l'opération d'apurement des arriérés. En conséquence, aucun autre allègement de dette ne sera consenti au cours de la période intérimaire jusqu'à l'atteinte du point d'achèvement par ce pays. Le Togo doit honorer pleinement ses obligations au titre du service de la dette due au Groupe de la Banque.

### ***Recommandations***

Les Conseils d'administration sont invités à: i) approuver l'admissibilité du Togo à l'aide PPTE délivrée lors de l'atteinte du point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée ; ii) approuver la part du Groupe de la Banque dans l'allègement de dette accordé au Togo au titre de l'initiative PPTE, qui est l'équivalent de 17,3 millions d'USD en VAN à la fin de décembre 2007 ; et iii) prendre note du fait que l'aide du Groupe de la Banque provient entièrement des dons déjà fournis en juillet 2008 au titre du mécanisme d'apurement des arriérés du FSF.

# **TOGO – DOCUMENT DU POINT DE DÉCISION AU TITRE DE L’INITIATIVE PPTE RENFORCÉE**

## **I. INTRODUCTION**

1.1 Le 25 novembre 2008, le Togo est devenu le 28<sup>ème</sup> pays membre régional (PMR) à atteindre le point de décision au titre de l’Initiative PPTE renforcée. En conséquence, les Conseils d’administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé en faveur du Togo une aide PPTE de 270 millions d’USD en VAN à la fin de 2007. À son tour, le Groupe de la Banque doit maintenant évaluer la situation et prendre une décision sur la présente proposition d’approuver la part du Groupe de la Banque dans l’allègement de dette consenti au Togo au point de décision, part estimée à 17,3 millions d’USD en VAN à la fin de 2007.

1.2 La longue crise politique au Togo a eu un impact considérable sur le niveau de vie. Les indicateurs sociaux du pays demeurent parmi les plus faibles au monde. Une proportion d’environ 62 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté ; le taux d’analphabétisme chez les adultes est d’environ 47 %, contre 33 % pour l’Afrique ; le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 75 pour 1 000, contre 85,3 pour 1 000 pour l’Afrique et 57,3 pour 1 000 pour l’ensemble des pays en développement ; l’espérance de vie à la naissance est d’environ 55 ans, et la prévalence de l’infection au VIH de 3,2 %.

1.3 Ce document présente, pour examen par les Conseils d’administration, la proposition de la Direction relative à l’octroi, par le Groupe de la Banque, d’un allègement de dette au Togo au titre de l’Initiative PPTE renforcée. Cet allègement de dette est consenti conjointement avec les autres partenaires de développement, lors de l’atteinte du point de décision.

1.4 Le reste du document est structuré comme suit : la section II évalue l’éligibilité du Togo à l’aide au titre de l’Initiative PPTE ; la section III est consacrée à la répartition du stock de la dette actuel et à l’apurement des arriérés ; la section IV discute de l’allègement de dette au titre des initiatives PPTE et IADM ; la section V présente succinctement les résultats de l’analyse du degré de soutenabilité de la dette pour le Togo et de l’analyse de sensibilité des indicateurs du poids de la dette à certains chocs négatifs ; la section VI est consacrée aux déclencheurs du point d’achèvement ; la section VII passe en revue les interventions du Groupe de la Banque au Togo ; la section VIII présente des informations détaillées sur les modalités proposées pour la mise en œuvre ; et la section IX est consacrée aux recommandations soumises à l’examen du Conseil.

## **II. Évaluation de l’éligibilité du Togo à l’aide au titre de l’Initiative PPTE**

2.1 L’évaluation de l’atteinte du point de décision et de l’éligibilité du Togo à l’aide au titre de l’Initiative PPTE repose sur les cinq critères suivants : performance satisfaisante dans la gestion et les progrès macroéconomiques ; forte incidence de la pauvreté et autres mesures des progrès socioéconomiques ; préparation d’un document intérimaire de stratégie pour la réduction

de la pauvreté (DSRP-I) ; degré insoutenable de la dette extérieure ; et promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

## **A. Gestion et progrès macroéconomiques**

2.2 Le Togo émerge d'une crise politique ayant duré plus d'une décennie et d'une période de déclin économique caractérisée par la baisse du revenu par habitant de 1 % par an en moyenne depuis le début des années 80. La détérioration des termes de l'échange et la mauvaise gestion des entreprises étatiques ont eu un impact négatif sur le secteur des exportations traditionnelles, tandis que les problèmes se posant dans le secteur bancaire ont entravé l'investissement privé. De même, une importante dette extérieure, ajoutée à une mauvaise gestion budgétaire, a entraîné une accumulation rapide d'arriérés.

2.3 C'est dans ce contexte que les autorités togolaises ont lancé un programme de réforme économique appuyé par un programme suivi par les services du FMI (SMP). La performance au titre du SMP a été bonne. Toutes les cibles quantitatives ont été atteintes, et des progrès ont été réalisés dans le domaine de la gouvernance, au titre des réformes structurelles. Les réformes administratives ont permis d'élargir l'assiette fiscale et de recouvrer les arriérés, ce qui s'est traduit par une augmentation des recettes fiscales qui sont passées de 15,75 % du PIB en 2005 à 17 % du PIB en 2007. En dépit des pressions liées aux élections et des nouvelles exigences liées aux efforts visant à s'attaquer à la crise de l'énergie, les dépenses ont été maintenues en deçà du seuil fixé. En conséquence, la situation budgétaire primaire était équilibrée dans une large mesure en 2007, alors qu'en 2006, un déficit primaire de 1 % du PIB avait été enregistré. L'économie togolaise a été durement touchée par la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers sur le marché mondial, ainsi que par les graves inondations survenues pendant l'été, et les projections concernant la croissance s'établissent à 0,75 % pour 2008, tandis que le taux d'inflation devrait atteindre 9 %.

2.4 À la suite du succès du SMP, le Conseil d'administration du FMI a approuvé, le 21 avril 2008, un programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le programme appuyé par la FRPC vise à équilibrer la situation budgétaire primaire et à augmenter les ressources destinées aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'infrastructure, ainsi qu'à la restructuration des banques et entreprises étatiques. Les recettes ont été maintenues à un niveau correspondant aux projections au cours du premier semestre de 2008, et les dépenses ont été réduites, à la faveur de l'accent mis sur la discipline budgétaire, d'où l'excédent budgétaire primaire dégagé et le montant appréciable des dépôts publics pour supporter les dépenses du deuxième semestre de 2008. La performance de l'économie togolaise au titre du programme appuyé par la FRPC a été bonne, tous les critères de performance de la première revue ayant été remplis. Des progrès sont constamment réalisés dans la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance budgétaire, et des mesures sont prises pour réformer les banques et les entreprises étatiques.



## **B. Ampleur de la pauvreté**

2.5 La longue crise politique au Togo et le retrait subséquent de l'appui des bailleurs de fonds ont entraîné un déclin économique et une baisse du niveau de vie pour une large couche de la population. La pauvreté et les graves insuffisances dans les prestations sociales demeurent une source de préoccupation au Togo. En 2006, une proportion de 62 % de la population togolaise vivait en dessous du seuil national de pauvreté<sup>2</sup>. L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les zones rurales (environ 74 %) que dans les zones urbaines (environ 37 %). Le taux d'analphabétisme chez les adultes était d'environ 47 % en 2004, contre 39 % pour l'Afrique subsaharienne (ASS). Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 140 pour 1 000 en 2004, contre 168 pour 1 000 pour l'Afrique subsaharienne et 57,3 pour 1 000 pour l'ensemble des pays en développement ; l'espérance de vie à la naissance était de 53 ans pour les hommes et de 57 ans pour les femmes, contre 46 % pour les hommes et 47 % pour les femmes en ASS ; et la prévalence de l'infection au VIH était de 3,2 % en 2006, contre 6,2 % en ASS. Une proportion de soixante et un pour cent (61 %) de la population a accès à des sources améliorées d'approvisionnement en eau, contre 56 % en ASS ; et une proportion de 30 % de la population a accès à des installations d'assainissement améliorées, contre 37 % en ASS.

2.6 Il ressort d'une récente évaluation de l'état de réalisation des OMD que des progrès ont été accomplis vers l'atteinte de l'objectif d'éducation primaire universelle. Le taux de scolarisation net dans le primaire, le taux d'achèvement des études primaires et le taux d'alphabétisation des jeunes se sont améliorés entre 1990 et 2005. Des progrès ont également été enregistrés vers la réalisation de l'objectif de promotion de l'égalité entre les deux sexes. Toutefois, il s'est révélé difficile de réaliser les objectifs suivants : i) réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim ; ii) amélioration de l'accès à des sources améliorées d'approvisionnement en eau et à des installations améliorées d'assainissement ; et iii) réduction de la mortalité maternelle et infantile.

## **C. Préparation du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I)**

2.7 Le Togo a préparé son DSRP-I sur la base d'un processus inclusif associant les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les bailleurs de fonds. Le DSRP définit la stratégie de réduction de la pauvreté, qui vise à promouvoir la croissance économique et à améliorer le niveau de vie de base en vue de la réalisation des trois objectifs stratégiques suivants : i) renforcer la gouvernance politique et économique, avec un accent particulier sur les réformes institutionnelles et la gouvernance budgétaire ; ii) promouvoir le redressement économique et le développement durable, en mettant en place des mesures visant à réformer les entreprises étatiques et les institutions financières, à améliorer le climat des affaires, à renforcer l'intégration et le commerce à l'échelle régionale, à relancer la production agricole, à réhabiliter l'infrastructure, et à améliorer la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; et iii) développer les secteurs sociaux, les ressources humaines et l'emploi, avec un accent particulier sur l'amélioration de l'accès à des services d'éducation de base et de santé de qualité. Le DSRP-I

---

<sup>2</sup> Enquête sur les principaux indicateurs de bien-être, conduite par le Département des statistiques générales du Gouvernement du Togo, grâce à un financement de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds (PNUD, UNICEF et UNFPA).

a été adopté en mars 2008, et le programme appuyé par la FRPC est aligné sur le DSRP-I. L'élaboration du DSRP définitif devrait s'achever au cours du premier trimestre de 2009.

#### **D. Degré intolérable de la dette extérieure**

2.8 À la fin du mois de décembre 2007, la dette extérieure publique et à garantie souveraine du Togo, avant l'allègement de dette habituel, était estimée à 2,2 milliards d'USD en valeur nominale, soit l'équivalent de 1,8 milliard d'USD en VAN. Après l'application de l'allègement de dette habituel, la VAN de la dette était estimé à 1,41 milliard d'USD, soit environ 309 % des recettes budgétaires. Le ratio VAN de la dette/recettes budgétaires est supérieur au seuil PPTE de 250 %, ce qui rend insoutenable le degré d'endettement du Togo. Le Togo est donc admissible à l'allègement de dette au titre du guichet budgétaire de l'Initiative PPTE.

#### **E. Promotion de la bonne gouvernance**

2.9 La crise sociopolitique qui a sévi pendant longtemps au Togo et le retrait subséquent de l'appui des bailleurs de fonds ont eu un impact négatif majeur sur l'économie, l'infrastructure et les institutions de ce pays. Les secteurs habituels à vocation exportatrice ont pâti de la détérioration des termes de l'échange et de la mauvaise gestion des entreprises étatiques. Les problèmes de gouvernance et les difficultés rencontrées dans le secteur bancaire ont entravé l'investissement privé. Le poids substantiel de la dette extérieure, ajouté aux insuffisances de la gestion budgétaire, a conduit à une accumulation des arriérés. En 2006, les autorités togolaises ont lancé un programme de réforme économique appuyé par un programme suivi par les services du FMI (SMP). Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de réformes structurelles ciblant la gouvernance. Les autorités togolaises ont entrepris un large éventail de réformes de la gestion des finances publiques. Au nombre de ces réformes, l'on pourrait citer : i) l'élimination progressive des bordereaux de paiement sans identification de ligne budgétaire ; ii) l'adoption d'un nouveau mécanisme pour le suivi mensuel de l'exécution du budget ; iii) la réduction significative des délais pour l'analyse des données budgétaires et pour la mise à la disposition auprès des décideurs d'informations leur permettant de prendre à temps et de manière avisée les décisions en matière de dépense ; iv) la création d'une nouvelle inspection générale des finances, chargée de la conduite des inspections à posteriori des institutions assurant la gestion des ressources publiques ; v) l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action pour la réforme de la passation de marchés publics ; vi) l'institution de l'audit financier des entreprises étatiques et le renforcement de leurs mécanismes de contrôle internes ; vii) l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités des banques étatiques togolaises et le placement de la majeure partie des banques sous un nouveau système de gestion et de contrôle ; viii) la mise en place d'un conseil d'administration pour l'approvisionnement en électricité ; et ix) l'adoption de nouveaux statuts, conformément à la législation régissant l'UEMOA, et la nomination d'un nouveau directeur général pour l'approvisionnement en électricité.

2.10 Par ailleurs, les élections législatives de 2007 ont constitué un important jalon dans la mise en œuvre des réformes politiques au Togo et ont ouvert la voie au rengagement de la communauté des bailleurs de fonds.

## F. Évaluation globale de l'éligibilité à l'aide au titre de l'Initiative PPTE

2.11 Compte tenu de ce qui précède, la Direction est d'avis que le Togo a rempli tous les critères pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE et peut maintenant franchir le point de décision PPTE<sup>3</sup>. En outre, les autorités togolaises et le personnel du FMI, de l'IDA et de la BAD sont parvenus à un accord sur les déclencheurs appropriés du point d'achèvement, tel qu'indiqué à la section V.

## III. Répartition du stock de la dette actuel et apurement des arriérés

3.1 À la fin du mois de décembre 2007, le stock de la dette extérieure du Togo, avant l'allègement de dette habituel, était estimé à 2,2 milliards d'USD en valeur nominale, soit l'équivalent de 1,8 milliard d'USD en VAN.

3.2 Tel que cela ressort du graphique 1 ci-dessous, la dette due aux créanciers multilatéraux représentait 51,1 % de la dette totale en valeur nominale, contre 34,6 % pour la dette due à l'IDA, 6,7 % pour la dette due à la BAD et 9,8 % pour la dette due aux autres créanciers multilatéraux officiels<sup>4</sup>. La dette due aux créanciers bilatéraux représentait 47,5 % du stock total de la dette, contre 43,7 % pour la dette due aux membres du Club de Paris et 3,8 % pour la dette due aux créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris<sup>5</sup>. La dette due à 11 créanciers commerciaux représentait environ 1,4 % de la dette totale.

3.3 En raison de la longue instabilité politique et du déclin économique connexe, le Togo a accumulé des arriérés au titre de sa dette extérieure, à hauteur de 851 millions d'USD, soit l'équivalent de 39 % de la dette extérieure du Togo, en valeur nominale. Sur le montant total des arriérés, une somme de 200 millions d'USD était due aux créanciers multilatéraux, contre 636 millions d'USD aux créanciers bilatéraux, et 15 millions d'USD aux créanciers commerciaux. Les arriérés dus à l'IDA, d'un montant total de 129 millions d'USD, soit 15,2 % de tous les arriérés, ont été apurés en mai 2008 grâce à un prêt-relais octroyé par un créancier bilatéral. Les arriérés dus à la BAD, d'un montant total de 19,7 millions d'USD, soit 2,3 % de tous les arriérés, ont été apurés en juillet 2008 au titre du Mécanisme en faveur des États fragiles et de l'aide fournie par les bailleurs de fonds bilatéraux.

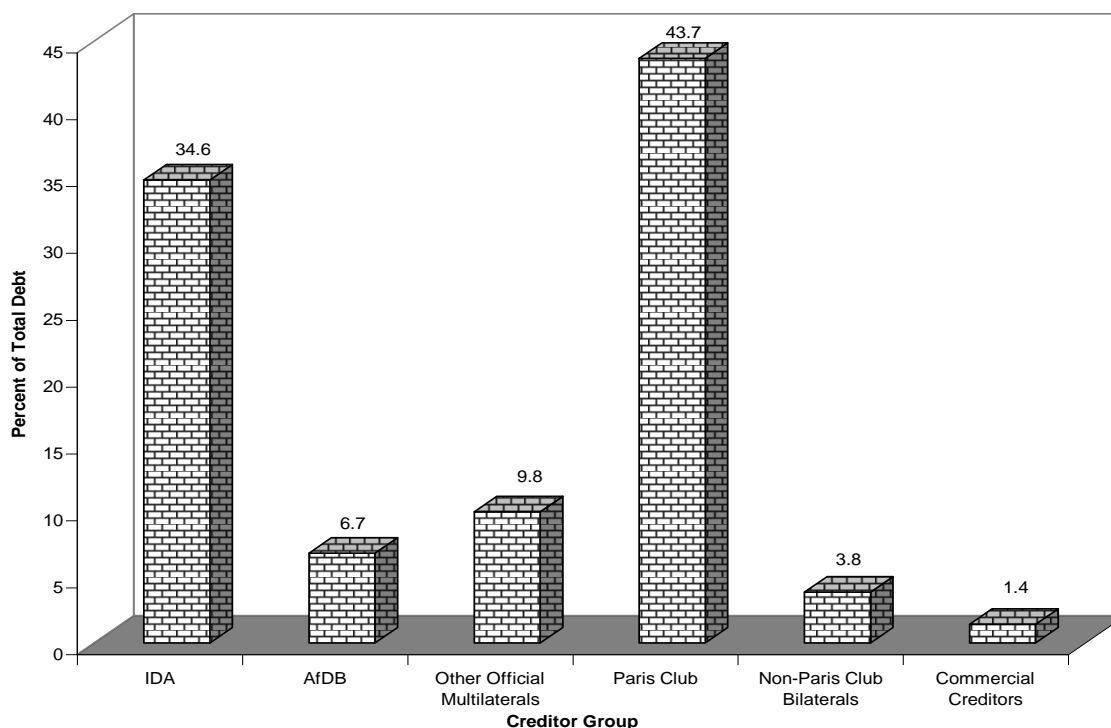
---

<sup>3</sup> Le Togo figure sur la liste des pays pouvant prétendre aux avantages acquis en matière d'éligibilité à l'Initiative PPTE. Voir IDA et FMI, "Heavily Indebted poor Countries (HIPC) Initiative – Issues related to the Sunset Clause," IDA/R2006-0175 et SM/06/288, 18 août 2006.

<sup>4</sup> Les autres créanciers multilatéraux sont notamment la BOAD (3,4 %); la BEI de l'UE (2,4 %); la BIsD (1,8 %); le FIDA (1,2 %); le FODI (0,6 %); et la BADEA, le FEGECE et le FMI réunis (0,2 %).

<sup>5</sup> Les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris sont la Chine, le Koweït et l'Arabie Saoudite.

**Graphique 1: Composition du stock de la dette extérieure à la fin de 2007, par groupe de créanciers**



3.4 Les autorités togolaises ont réalisé des progrès dans les discussions avec les autres créanciers multilatéraux concernant l’apurement des arriérés. L’UE se propose d’apurer tous les arriérés dus jusqu’à la date de l’atteinte du point de décision et de fournir au Togo des dons pour lui permettre d’apurer les arriérés dus à la BEI. Le FIDA a proposé un rééchelonnement du paiement des arriérés, dans le contexte de l’Initiative PPTE. Le Club de Paris a réservé au Togo un traitement exceptionnel en ce qui concerne les arriérés. En juin 2008, le Club de Paris a soumis la dette extérieure du Togo aux termes de Naples, ce qui a conduit à l’annulation immédiate d’un montant de 347 millions d’USD au titre de la dette contractée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983, dégageant un solde de 392 millions d’USD qui a été rééchelonné ou différé. Les autorités togolaises demandent un traitement similaire de la part des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris.

#### **IV. Aide au titre de l’Initiative PPTE**

4.1 Le montant total de la dette extérieure du Togo était de 2,2 milliards d’USD en valeur nominale à la fin de 2007, soit environ 1,8 milliard en VAN, ce qui représente 72 % du PIB, 191 % des exportations et 396 % des recettes budgétaires. Après la pleine application des mécanismes habituels d’allègement de dette<sup>6</sup>, la VAN de la dette du Togo était estimée à 1,41

<sup>6</sup> Le mécanisme habituel d’allègement de dette repose sur une opération ciblant le stock de la dette aux termes de Naples à la fin de 2007, et sur des mesures comparables de la part des autres créanciers officiels concernant la dette éligible.

milliard d'USD à la fin de 2007, soit l'équivalent de 309 % des recettes budgétaires et de 149 % des exportations. Le ratio VAN de la dette/recettes du Togo était supérieur au seuil PPTE de 250 %, mais le ratio VAN de la dette/exportations était légèrement en deçà du seuil PPTE de 150 %. En conséquence, le Togo remplit les critères pour prétendre à l'allègement de dette au titre du «guichet budgétaire» de l'Initiative PPTE.

4.2 L'aide PPTE nécessaire pour ramener le ratio VAN de la dette/recettes de 309 % au seuil PPTE de 250 % est estimée à 270 millions d'USD en VAN à la fin de 2007, soit un facteur de réduction commun de 19 %. En se basant sur une approche de répartition proportionnelle, l'aide multilatérale devrait être d'un montant de 150 millions d'USD, et l'aide bilatérale et commerciale d'un montant de 120 millions d'USD (en VAN dans les deux cas). La part du Groupe de la Banque dans l'allègement de la dette est de 17,3 millions d'USD en VAN à fin 2007, soit l'équivalent de 11,5 % du montant total de l'aide multilatérale et 6,4 % du montant total de l'aide attendue de tous les créanciers. Le graphique 2 présente la répartition de l'allègement de dette total consenti au Togo, en VAN.

4.3 Jusqu'à présent, une proportion de 47 % de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE a été fournie au titre de l'apurement des arriérés dus aux créanciers multilatéraux et de l'annulation des prêts octroyés par la Chine. Le seuil fixé pour les financements au titre de l'allègement de dette pendant la période intérimaire et dès le franchissement du point d'achèvement de l'Initiative PPTE devrait être facilement atteint, compte tenu de la part substantielle de la dette due aux membres du Club de Paris et aux créanciers multilatéraux. La BAD a déjà fourni intégralement sa part dans l'aide PPTE au Togo, soit 17,3 millions d'USD, au titre d'opérations d'apurement des arriérés mises en œuvre en mai et juillet 2008<sup>7</sup>.

## **V. Aide au titre de l'IADM et allègement de dette par les créanciers bilatéraux en dehors du cadre de l'Initiative PPTE**

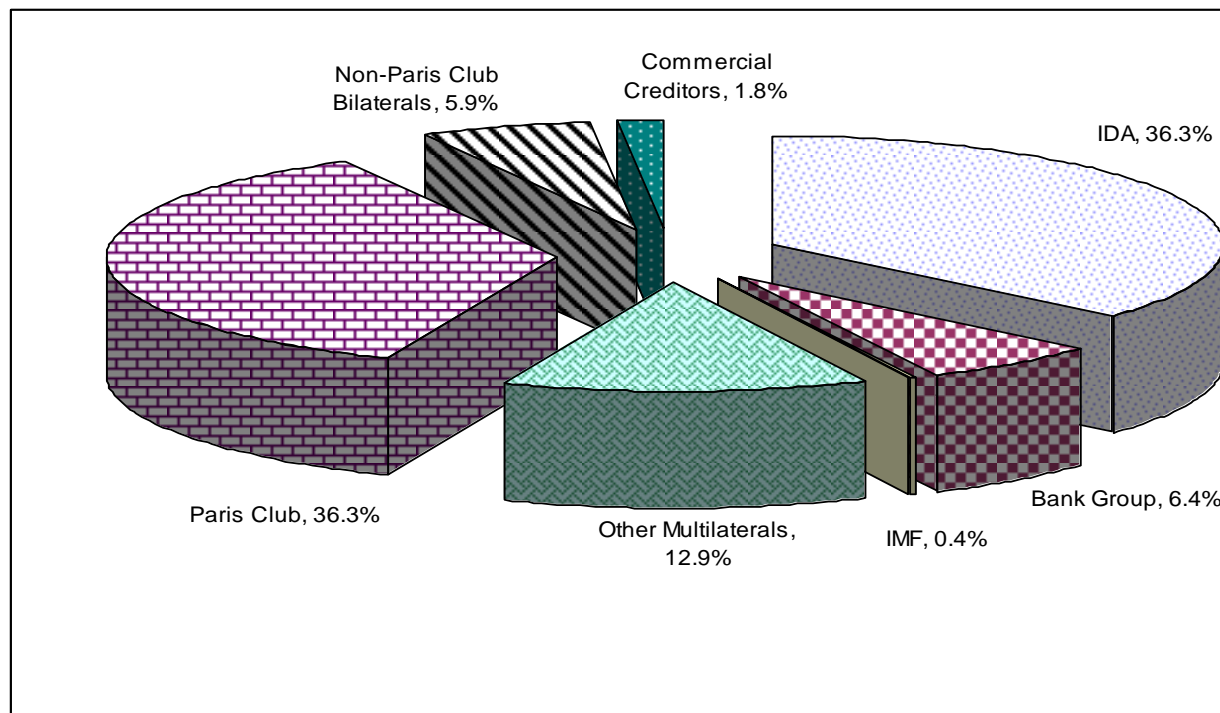
5.1 Dès l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée, le Togo devrait prétendre à un allègement de dette supplémentaire au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Si le Togo atteint le point d'achèvement en octobre 2010, les estimations préliminaires montrent que ce pays pourrait prétendre, au titre de l'IADM, à un allègement de dette d'un montant de 753 millions d'USD en valeur nominale (soit 404 millions d'USD en VAN). Sur ce montant, une somme de 618 millions d'USD serait fournie par l'IDA et une somme de 135 millions d'USD par la BAD. Au début de 2008, le Togo a remboursé au FMI sa dette éligible à l'allègement au titre de l'IADM. Ce pays ne serait donc plus éligible à l'allègement de sa dette due au FMI, au titre de l'IADM.

5.2 Le montant estimatif de l'allègement de dette à consentir par la BAD en faveur du Togo tient compte de l'annulation de la dette décaissée et non remboursée avant la fin de 2004. Cet allègement de dette devrait être accordé intégralement dès l'atteinte du point d'achèvement.

---

<sup>7</sup> Voir document intitulé: *Togo – Eligibility for Supplementary Resources and Arrears Clearance Operation under the Fragile States – Ref: ADB/BD/WP/2008/106, en date du 4 juillet 2008.*

**Graphique 2: Répartition de la participation des créanciers à l'aide PPTE au Togo**



## **VI. PERSPECTIVES CONCERNANT LE DEGRÉ D'ENDETTEMENT TOLÉRABLE ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ**

6.1 Après l'allègement de dette habituel et l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, le ratio VAN de la dette extérieure/recettes a été ramené de 395,6 % en 2007 à 211,1 % en 2010. En outre, avec l'allègement de dette au titre de l'IADM et l'allègement de dette supplémentaire consenti par les créanciers bilatéraux en dehors du cadre de l'Initiative PPTE, le ratio VAN de la dette/recettes du Togo devrait baisser pour tomber à 65 % en 2010. Les ratios du service de la dette devraient également baisser considérablement, en particulier au cours de la période suivant immédiatement l'atteinte du point d'achèvement. Le ratio service de la dette/exportations et le ratio service de la dette/recettes devraient se maintenir à moins de 4 % et 7 %, respectivement, au cours de la période couverte par les projections (2011-2027), soit une réduction de plus de 70 % en 2011 et de 40 % entre 2011 et 2027, ce qui n'est pas le cas pour les projections tenant compte uniquement de l'aide PPTE.

6.2 Une analyse de sensibilité visant à tester la vulnérabilité de la dette extérieure du Togo à des chocs négatifs sur l'économie, selon quatre hypothèses différentes, montre que la situation de la dette extérieure du Togo devrait se détériorer dans toutes les hypothèses, mais que la tendance

à la réduction du niveau de cette dette devrait se maintenir au cours de la période considérée, sauf dans l'hypothèse d'une combinaison de chocs.

- Au titre de la première hypothèse basée sur une baisse de 2,5 % de la croissance du PIB au cours de la période 2008-2027, contre une croissance moyenne de référence de 3,5 %, les recettes et les dépenses publiques diminueraient, amenant progressivement le ratio VAN de la dette/recettes à tomber à 137,4 % d'ici 2027, contre 87,2 % dans l'hypothèse de référence.
- Au titre de la deuxième hypothèse basée sur une baisse de 2,5 % du taux de croissance moyen des exportations par rapport à l'hypothèse de référence, le ratio VAN de la dette/exportations devrait progressivement tomber à 53,5 % d'ici 2027, contre 34,9 % dans l'hypothèse de référence. Toutefois, le ratio service de la dette/exportations serait supérieur de 60 % par rapport au niveau de l'hypothèse de référence.
- Au titre de la troisième hypothèse consistant à remplacer la moitié de tous les dons destinés aux projets par de nouveaux emprunts à des conditions de marché, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes seraient supérieurs de 60 % par rapport aux indicateurs respectifs dans l'hypothèse de référence. De même, le ratio VAN de la dette/recettes serait pratiquement le double de sa valeur dans l'hypothèse de référence.
- Au titre de la quatrième hypothèse basée sur une combinaison de tous les chocs visés dans les hypothèses précédentes, le ratio VAN de la dette/recettes devrait baisser progressivement jusqu'en 2017, avant d'augmenter par la suite pour atteindre 235,7 % en 2027, soit un niveau juste en deçà du seuil PPTE. Tous les indicateurs du fardeau de la dette se détérioreraient considérablement, par rapport à l'hypothèse de référence.

Les résultats de l'analyse de sensibilité soulignent la nécessité de faire preuve de prudence sur le plan budgétaire et de mettre en place des politiques de promotion de la croissance économique, en même temps que l'importance de l'apport de l'aide extérieure sous forme de dons pour garantir un degré d'endettement tolérable.

## **VII. DÉCLENCHEURS DU POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT**

7.1 Les autorités togolaises et le personnel du FMI, de l'IDA et de la BAD sont convenus de 10 déclencheurs couvrant les six domaines suivants pour l'atteinte du point d'achèvement flottant par le Togo:

### **DSRP**

- Préparation d'un DSRP définitif sur la base d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante des recommandations du DSRP sur une période d'au moins un an, comme devrait en témoigner le rapport annuel sur les progrès réalisés, soumis à l'IDA et au FMI par le Gouvernement.

### **Stabilité macroéconomique**

- Maintien de la stabilité macroéconomique, comme devrait en témoigner la performance satisfaisante au titre du programme appuyé par la FRPC.

### **Gestion des finances publiques**

- Adoption d'un mécanisme pour le suivi des dépenses publiques concourant à la réduction de la pauvreté, sur la base d'une classification fonctionnelle des dépenses, et publication d'au moins deux rapports trimestriels sur ces dépenses, rapports couvrant une période d'au moins deux trimestres consécutifs avant l'atteinte du point d'achèvement.
- Nomination de juges à la Cour des comptes et mise à leur disposition de bureaux, d'équipements et de matériels pour leur travail, et soumission du projet de loi de règlement et d'un projet de solde général du trésor à la Cour des comptes et au parlement pour au moins un exercice financier avant l'atteinte du point d'achèvement.
- Adoption d'un décret portant création de l'Autorité de régulation des marchés, conformément aux Directives de l'UEMOA en matière de passation de marchés, nomination des dirigeants de cette autorité et mise à leur disposition d'un budget adéquat. Publication, sur une base mensuelle, d'un journal des marchés publics ou mise en place d'un site web gouvernemental à ce sujet, et récapitulation de tous les contrats signés, y compris les contrats de fourniture exclusifs et les concessions publiques, pendant une période d'au moins six mois précédant immédiatement l'atteinte du point d'achèvement.

### **Gouvernance**

- Mise en place d'un système d'établissement de rapports destinés au public et concernant les paiements effectués et les recettes perçues par le Gouvernement dans le secteur des phosphates, conformément aux critères de l'ITIE, et soumission d'un rapport annuel récent au cours de la période d'au moins un an précédant immédiatement l'année d'atteinte du point d'achèvement.

### **Gestion de la dette**

- Consolidation des données relatives à la dette extérieure et intérieure au sein d'une seule unité chargée de tous les aspects de la dette publique.
- Publication d'un rapport annuel sur le site internet gouvernemental, rapport fournissant des données exactes et complètes sur la dette publique extérieure et intérieure, y compris des informations sur le stock de la dette, le service de la dette réel et les nouveaux prêts contractés dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice financier, pendant une période d'au moins un an précédant immédiatement l'atteinte du point d'achèvement.

### **Secteurs sociaux**

- Adoption du plan national de développement sanitaire à moyen terme et du plan de développement et de gestion à moyen terme des ressources humaines pour le secteur de la santé, après l'établissement des coûts de ces plans.
- Démarrage de la mise en œuvre du plan national pour le secteur de l'éducation, comme devrait en témoigner l'achèvement de la formation d'au moins 500 nouveaux enseignants et le recyclage d'au moins 4 000 enseignants en poste.



## VIII. INTERVENTIONS DU GROUPE DE LA BANQUE AU TOGO

8.1 Depuis août 2001, le Togo a été placé sous sanctions par la Banque, en raison de l'accumulation d'arriérés. Toutefois, la Banque a maintenu le dialogue avec le pays. En 2006, les Conseils ont approuvé un document de dialogue sur le Togo, document visant deux objectifs principaux : i) apurer les arriérés du Togo en concertation avec les autres partenaires de développement ; et ii) contribuer aux efforts de renforcement des capacités institutionnelles du pays. En conséquence, la Banque a financé en 2006 un projet d'appui institutionnel<sup>8</sup>, d'un montant de 2,2 millions d'UC, projet visant essentiellement à améliorer la performance du Ministère de l'Économie et des Finances. Ce projet reste le seul projet actif de la Banque dans son portefeuille pays de 29 projets, dont sept projets financés par le guichet BAD, 20 projets financés par le guichet FAD, et deux projets financés par le guichet FSN. (Voir annexe 1 pour une description détaillée des projets du portefeuille et de leur état d'avancement actuel). Le projet d'appui institutionnel contribue à améliorer la gestion et la transparence budgétaires.

8.2 Au cours de la période du FAD-XI, les interventions du Groupe de la Banque au Togo seront financées par l'allocation indicative revenant à ce pays au titre du FAD-XI, soit 40,75 millions d'UC, dont 26,39 millions d'UC au titre de l'allocation normale fondée sur la performance, et 14,36 millions d'UC au titre du guichet de l'appui supplémentaire fourni par le FSF. Au cours de la période du FAD-XI, les interventions de la Banque viseront à appuyer les opérations ciblant les domaines prioritaires identifiés dans le DSRP-I et facilitant l'atteinte du point d'achèvement PPTE par le Togo.

## IX. ARRANGEMENTS INDICATIFS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

9.1 Étant donné que l'apurement des arriérés dus au Groupe de la Banque fait partie de l'allègement de dette consenti au titre de l'Initiative PPTE, la part du Groupe de la Banque dans l'allègement de dette accordé au Togo, d'un montant de 17,3 millions d'USD en VAN à la fin de 2007, a été intégralement fournie au titre de l'opération d'apurement des arriérés dus par le Togo au Groupe de la Banque, d'un montant de 23,1 millions d'USD<sup>9</sup> à la fin de décembre 2007, au titre du FSF. En conséquence, aucun autre allègement de dette ne sera consenti au Togo pendant la période intérimaire précédant l'atteinte du point d'achèvement par ce pays. En fait, le Togo a bénéficié d'un excédent dans l'allègement de sa dette par le Groupe de la Banque, excédent équivalent à 5,8 millions d'USD en VAN au mois de juin 2007. Le montant total de l'allègement de dette promis par les créanciers, y compris le Groupe de la Banque, sera révisé lors d'une revue de l'analyse du degré d'endettement tolérable, qui sera conduite à l'atteinte du point d'achèvement.

## X. RECOMMANDATIONS

10.1 Les Conseils d'administration sont invités à : i) approuver l'admissibilité du Togo à l'aide PPTE délivrée lors de l'atteinte du point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée; ii) approuver la part du Groupe de la Banque dans l'allègement de dette accordé au Togo au titre de

<sup>8</sup> *Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles (PARCI).*

<sup>9</sup> *Taux de change appliqué à la fin de décembre 2007 (USD/DTS = 0,63). La contribution du FSF est de 14,57 millions d'UC.*

l'Initiative PPTE, soit l'équivalent de 17,3 millions d'USD en VAN à la fin de décembre 2007; et iii) prendre note du fait que l'aide PPTE fournie au Togo par le Groupe de la Banque provient entièrement des dons au titre du mécanisme d'apurement des arriérés du FSF (pilier II), dons déjà octroyés en juillet 2008.

## Annexe 1: Portefeuille du Groupe de la Banque au Togo

Project name	Status	Source of finance	Approval date	Closing date	Approved amount	Cancelled amount	Undisbursed balance	Total	Net Loan amount	% Disb.
CONSTRUCTION HUILERIE	COMP	ADB Loan	19.09.1977	31.12.1982	3.810.000,00	1.474,06	0,00	3.808.525,94	3.808.525,94	100,00
CHEMINS DE FER CIMAO	ABAN	ADB Loan	20.12.1976	30.06.1982	5.000.000,00	26.455,63	0,00	4.973.544,37	4.973.544,37	100,00
ELECTRICITE	COMP	ADB Loan	27.06.1974	30.06.1978	2.800.000,00	137.947,60	0,00	2.662.052,40	2.662.052,40	100,00
LOC TO ECOBANK TRANSNATIONAL INC	OnGo	ADB Loan	02.04.2003	23.10.2005	20.000.000,00	10.000.000,00	0,00	10.000.000,00	10.000.000,00	100,00
LIGNE DE CREDIT I	COMP	ADB Loan	20.06.1972	31.12.1975	1.350.000,00	50,00	0,00	1.349.950,00	1.349.950,00	100,00
LIGNE DE CREDIT II	COMP	ADB Loan	26.03.1980	31.12.1990	3.500.000,00	1.124.586,47	0,00	2.375.413,53	2.375.413,53	100,00
PROJET DE SANTE	CLSD	ADB Loan	17.10.1978	31.12.1983	2.000.000,00	43.298,96	0,00	1.956.701,04	1.956.701,04	100,00
FORESTRY DEVELOPMENT	ABAN	ADF Loan	27.11.1986	31.12.1994	14.650.000,00	14.650.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MANDORI RURAL DEVELOPMENT	TERM	ADF Loan	18.12.1980		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EAST MONO RURAL DEVELOPMENT	TERM	ADF Loan	21.10.1982		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P.T.R/REHABILITATION DE LA ROUTE LOME-NOTSE	TERM	ADF Loan	05.05.1999	31.12.2001	12.180.000,00	5.382.925,47	0,00	6.797.074,53	6.797.074,53	100,00
CONSTRUCTION ROUTE SOKODE -BASSAR	COMP	ADF Loan	25.03.1975	01.03.1979	4.144.734,00	1,32	0,00	4.144.735,32	4.144.735,32	100,00
ETUDES ROUTE YEGUE-LANGABOU	COMP	ADF Loan	18.09.1975	30.09.1980	230.263,00	1.249,96	0,00	229.013,04	229.013,04	100,00
CONST.ROUTE SOKODE BASSAR (COMPLEMENT.)	COMP	ADF Loan	07.06.1978	08.07.1978	4.605.260,00	74.183,97	0,00	4.531.076,03	4.531.076,03	100,00
CONSTRUCTION ROUTE YEGUE-LANGABOU	COMP	ADF Loan	26.04.1979	01.03.1984	7.368.416,00	0,02	0,00	7.368.416,02	7.368.416,02	100,00
CONSTRUCTION ROUTE LAMA-KARA-KETAO	COMP	ADF Loan	08.04.1982	30.06.1994	9.210.520,00	4.211.023,31	0,00	4.999.496,69	4.999.496,69	100,00
ETUDES D'AEP DANS LES CENTRES SEMI-URBAINS	COMP	ADF Grant	15.07.1998	30.11.2006	1.200.000,00	183.543,60	0,00	1.016.456,40	1.016.456,40	100,00
PROJET DE TELECOMMUNICATIONS	CLSD	ADF Loan	16.01.1990	31.12.1992	5.526.312,00	935.669,37	0,00	4.590.642,63	4.590.642,63	100,00
EDUCATION II	OnGo	ADF Loan	16.12.1991	31.12.2002	11.052.624,00	0,00	3.982.554,94	7.070.069,06	11.052.624,00	63,97
ETUDE DANS LE SECTEUR DE LA POPULATION	COMP	ADF Grant	04.09.1997	31.12.2001	1.000.000,00	32.585,93	0,00	967.414,07	967.414,07	100,00
EDUCATION	CLSD	ADF Loan	23.03.1978	30.06.1994	5.249.996,00	343,93	0,00	5.249.652,07	5.249.652,07	100,00
RENFORCEMENT PHARMACIE CENTRALE	CLSD	ADF Loan	27.11.1991	31.12.1998	13.815.780,00	8.076.485,43	0,00	5.739.294,57	5.739.294,57	100,00
APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU M *	OnGo	ADF Grant	24.07.2006	31.12.2010	2.200.000,00	0,00	1.353.456,98	846.543,02	2.200.000,00	38,48
PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	COMP	ADF Loan	24.06.1988	30.06.1994	13.815.780,00	0,00	0,00	13.815.780,00	13.815.780,00	100,00
APPUI INSTITUTIONNEL AU MINIPLAN.	CLSD	ADF Grant	17.12.1990	31.10.2004	2.763.156,00	52.424,23	0,00	2.710.731,77	2.710.731,77	100,00
DEUXIEME PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	CLSD	ADF Loan	24.08.1992	31.12.1996	11.513.150,00	0,00	0,00	11.513.150,00	11.513.150,00	100,00
PROGRAMME D'ADJUSTEMENT STRUCTUREL-PAS III	CLSD	ADF Loan	21.05.1997	31.12.1999	11.200.000,00	0,00	0,00	11.200.000,00	11.200.000,00	100,00
CONSTRUCTION C.H.U. DE LOME	CLSD	NTF Loan	17.10.1978	31.12.1981	4.500.000,00	46.111,75	0,00	4.453.888,25	4.453.888,25	100,00
RENFORCEMENT PHARMACIE CENTRALE	CLSD	NTF Loan	27.11.1991	31.12.1998	6.000.000,00	6.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\*The only active project of the Bank Group in the country

Source: SAP as at September 2008

**Annexe 2:**

**Rapport du FMI/Banque mondiale : Document du point de décision de  
l'Initiative PPTE pour le Togo**

Prière de noter que l'annexe 2 existe uniquement en anglais

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2008/cr08370.pdf>